UFIPA UNION DE LA FILIÈRE PAPETIÈRE

PROCES-VERBAL
DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
UFIPA

Du 13 Juin 2019 à 08h30 à Biot

Conformément aux Statuts, le quorum étant atteint, l'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

1°) Un avis de convocation.

2°) La feuille de présence à l'Assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires.

3°) Le texte des résolutions.

Jean CODARINI ouvre la séance à 08h30.

ORDRE DU JOUR

1° - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2018 à Bandol.

2° Rapport d'activité :

Nous avons enregistré :

- Quatre adhésions : celles de COMLANDI, HAMELIN, TALENS France et TOP OFFICE
- Quatre démissions : celles de DSB France, EPSON, SCHNEIDER et SHN (repris par COMLANDI)

TOTAL ADHERENTS :
A ce jour, nous avons 58 entreprises adhérentes.

Le Comité Directeur s'est réuni 4 fois depuis le dernier congrès.

Plan d'actions 2019 - 2020 de l'UFIPA :

Plateforme d'échanges de données

- Mise en place d'une plateforme d'échanges de données sur les articles entre fabricants et fournisseurs (PIM & DAM)
- Optimisation des échanges, gain de productivité et enrichissement des données
- Nouveau référentiel de nomenclature : E-Class
- Le choix de PBS Network : solution référente en Europe dans notre branche, solution marketplace, solution de plateforme EDI.

Développement des Etudes

- Conduite d'une étude adhoc en 2018/2019 sur l'achat des fournitures de bureau réalisée par Harris Interactive
- Renouvellement de l'étude filière avec un nouveau partenaire : GFK

Petits-déjeuners rencontres en partenariat avec la fédération EBEN

Congrès 2019 à Biot regroupant 160 participants

Site Web / Centre d'informations (à l'étude)

- Refonte intégrale du site Web et de l'identité visuelle
- Mise en place de services additionnels en ligne
- Enrichir l'émission d'informations auprès des membres, souscription de service de veille

Promotion de la filière (à l'étude)

- Promouvoir les Valeurs et les Contributions de la filière : défendre l'écriture cursive dans les apprentissages scolaires, valoriser l'image du papier
- Engager plus fortement avec notre environnement

3° - Rapport financier de l'exercice 2018

Compte de résultat

Cotisations : 171 616 €
Conventions de prestations : 25 617 € (- 6 221 €)
Recettes congrès : 118 484 € (+ 16 228 €)
Petits-déjeuners : 220 € (- 1 315€)
Produits financiers et exceptionnels : 680 € (+ 50 €)
Produit sur exercice antérieur – Clôture Créaplus : 10 338 €
Récapitulatif des produits : 326 955 € (+ 19 080 €)

Charges locatives : 25 855€ (+ 400 €)
Etudes filières : 65 000 € (- 11 575 €)
Prestations de services : 10 431 € (+ 71 €)
Frais de congrès : 116 190 € (+ 16 936 €)
Frais de personnel : 54 798 € (- 1 417€)
Réception et déplacement : 10 296 € (- 1 601 €)
Impôt des sociétés : 7 264 € (+ 3 127 €)
Frais bancaires et divers : 742 € (- 172 €)
Provision créance exceptionnelle SOFEA : 50 000 €
Récapitulatif des charges : 340 576 € (+ 55 769 €)

Solde de gestion : - 13 621 €

Pour répondre à la question de Monsieur Guillaume de Feydeau, Président d'Office Dépôt France, qui s'interroge sur la provision non déductible de SOFEA, l'UFIPA s'est rapprochée d'un avocat afin de vérifier si les 50 K€ sont ou non déductibles fiscalement.

Après consultation, il nous a été confirmé : *« La provision passée au titre du solde de la créance que l'UFIPA détient sur Sofea, soit 50.000€, n'a pas été déduite, à juste titre, pour le calcul du résultat fiscal imposable au taux de droit commun dans la mesure où la charge sous-jacente n'est pas elle-même déductible. En effet, cette charge doit être considérée soit comme un abandon de créances à caractère financier non déductible soit comme une charge non supportée dans l'intérêt de l'Ufipa. »*

Bilan
Suite à une erreur d'écriture comptable, les membres de l'Assemblée relèvent que l'actif n'est pas égal au passif. Les comptes ne pouvant être validés, le secrétariat se rapprochera de l'expert comptable dès la clôture de l'AG afin qu'une seconde réunion regroupant les membres de l'UFIPA puisse être organisée en fin d'après-midi.

Après correction, le total du bilan s'élève à 282 756 €.

4° - Budget 2019 / 2020

Ressources estimées :
2019 : 320 524 €
2020 : 319 804 €

Prévisionnel charges de fonctionnement :
2019 : 315 022 €
2020 : 332 597 €

Solde de l'exercice :
2019 : 5 502 €
2020 : - 12 793 €

5° - Quitus aux membres du Comité Directeur

Votre Comité Directeur vous demande à travers la 4ème Résolution quitus pour sa gestion.

6° - Renouvellement partiel statutaire du Comité Directeur

Comme il est d'usage à la 5ème Résolution, il y a élection ou réélection d'un certain nombre de membres du Comité Directeur.

A l'issue de cette intervention, le Président déclare la discussion ouverte.

Aucune question n'étant posée, il est donné lecture des Résolutions.

PREMIERE RESOLUTION
Après avoir entendu la lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2018 à Bandol, telle que copie en a été adressée aux Sociétaires, l'Assemblée en approuve les termes. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport moral et du rapport de gestion, tels qu'arrêtés par le Comité Directeur, approuve les comptes de l'exercice 2018 UFIPA.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité. 2 abstentions : Office Dépôt et Energizer.

TROISIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir entendu la lecture des budgets 2019 et 2020 tels qu'arrêtés par le Comité Directeur, approuve le projet d'exercices 2019 et 2020 UFIPA.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle donne quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé à tous les Membres du Comité Directeur.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Cette année, 8 mandats prennent fin en juin 2019. Ce sont ceux de :

COLLEGE DISTRIBUTEURS

Monsieur Philippe GUILLOTIN	ADVEO
Madame Perrine CASTAGNET	CODIP'A
Monsieur Christian BACHMANN	GROUPE OBE
Monsieur Jean-Yves SEBAOUN	FIDUCIAL BUREAUTIQUE

COLLEGE FABRICANTS

Monsieur Jean CODARINI	BIC
Monsieur Antoine LACROIX	MAPED
Monsieur François DELMOND	SAFETOOL
Madame Maya OIKNINE	STAEDTLER

Cette année, dix candidats (5 distributeurs, 5 fabricants) se présentent pour dix postes à pourvoir :

COLLEGE DISTRIBUTEURS

Monsieur Philippe GUILLOTIN	ADVEO
Madame Perrine CASTAGNET	CODIP'A
Monsieur Christian BACHMANN	GROUPE OBE
Monsieur Jean-Yves SEBAOUN	FIDUCIAL BUREAUTIQUE
Madame Isabelle HIOLLE	TOP OFFICE

COLLEGE FABRICANTS

Monsieur Jean CODARINI	BIC
Monsieur Antoine LACROIX	MAPED
Madame Maya OIKNINE	STAEDTLER
Monsieur Christophe LE BOULICAUT	STABILO INTERNATIONAL
Monsieur Martial ARDANT	HAMELIN

Les membres de l'UFIPA sont appelés à voter à bulletins secrets.

Sur 42 personnes présentes ou représentées, nous avons 42 voix exprimées.

Monsieur Philippe GUILLOTIN	38 voix
Madame Perrine CASTAGNET	41 voix
Monsieur Christian BACHMANN	41 voix
Monsieur Jean-Yves SEBAOUN	41 voix
Monsieur Jean CODARINI	40 voix
Monsieur Antoine LACROIX	41 voix
Madame Maya OIKNINE	41 voix
Madame Isabelle HIOLLE	41 voix
Monsieur Christophe LE BOULICAUT	41 voix
Monsieur Martial ARDANT	41 voix

L'Assemblée Générale Ordinaire élit ou réélit les membres suivants au Comité Directeur :

Monsieur Philippe GUILLOTIN
Madame Perrine CASTAGNET
Monsieur Christian BACHMANN
Monsieur Jean-Yves SEBAOUN
Monsieur Jean CODARINI
Monsieur Antoine LACROIX
Madame Maya OIKNINE
Madame Isabelle HIOLLE
Monsieur Christophe LE BOULICAUT
Monsieur Martial ARDANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h30.